



Sécurité des bâtiments communaux Présentation du 18.03.26

Commune de Basse-Allaine

Action effectuées jusqu'au 31.12.2025

▶ Courtemaîche

- ▶ Halle : Eclairage de sécurité + chemins de fuite + issues de secours
- ▶ Ecole : Inventaire du balisage de sécurité
- ▶ Abri PC : Eclairage de sécurité + chemins de fuite + issues de secours + détecteurs de fumée

▶ Buix

- ▶ Halle : Eclairage de sécurité (sauf plafond halle)+ chemins de fuite + issues de secours
- ▶ Ecole : Inventaire du balisage de sécurité
- ▶ Abri PC : Inventaire du balisage de sécurité et contrôle

▶ Montignez

- ▶ Halle : Inventaire du balisage de sécurité
- ▶ Ecole : Inventaire du balisage de sécurité
- ▶ Abri PC : Inventaire du balisage de sécurité et contrôle

Séance ECA/SEE du 05.02.2026

1. Rôle de la commune (propriétaire)

- ▶ Délivre l'autorisation d'exploiter
- ▶ Vérifie :
 - ▶ conformité bâtiment (construction)
 - ▶ conformité incendie (ECA)
 - ▶ **capacité maximale fixée (SEE)**
- ! Aucun dépassement de capacité autorisé

2. Obligation de contrôle

- ▶ Contrôle annuel obligatoire
- ▶ Porte sur :
 - ▶ incendie
 - ▶ issues de secours
 - ▶ signalisation
 - ▶ affectation des locaux

Séance ECA/SEE du 05.02.2026

3. Responsabilités

- ▶ Organisateur → sécurité de la manifestation
- ▶ Commune → infrastructure conforme
- ▶ ⚠ Risques : pénal, civil, administratif

4. Exigences envers les organisateurs

- ▶ Concept de sécurité (si risque)
- ▶ Responsable sécurité désigné
- ▶ Respect strict des règles ECA

Séance ECA/SEE du 05.02.2026

5. Règles essentielles (à garantir)

- ▶ Capacité respectée
- ▶ Évacuation garantie (issues + chemins libres)
- ▶ Signalisation visible
- ▶ Matériaux conformes
- ▶ Risques incendie maîtrisés
- ▶ Personnel formé et opérationnel

6. Position ECA / SEE

- ▶ Les organisateurs passent par la commune
- ▶ L'ECA conseille la commune
- ▶ Évolutions réglementaires en cours

Exemple de Checklist

Checklist sécurité incendie pour salles communales louées à des tiers

A. Identification

Commune : _____ Salle : _____

Date de la manifestation : _____ Type de manifestation : _____

Locataire / Organisateur : _____ Responsable sécurité incendie (nom / tél.) : _____

B. Points vérifiés par la commune (avant mise à disposition)

- Autorisation d'exploiter valide
- Capacité maximale officielle connue et communiquée
- Issues de secours fonctionnelles et signalées
- Voies d'évacuation dégagées
- Signalisation de sécurité visible
- Moyens d'extinction présents et accessibles
- Aucun aménagement non conforme identifié

C. Engagements du locataire / organisateur

Le locataire certifie que, durant toute la manifestation :

- La capacité maximale autorisée sera strictement respectée
- Les issues de secours et voies d'évacuation resteront libres en permanence
- Les portes de secours resteront déverrouillées
- Aucune décoration ou installation non conforme ne sera ajoutée
- Aucun engin pyrotechnique ne sera utilisé sans autorisation
- Les installations de cuisine et de gaz seront surveillées
- Le personnel connaît :
 - les issues de secours
 - les consignes en cas d'incendie
 - l'emplacement des extincteurs

D. Responsabilité

Le locataire reconnaît être responsable de la sécurité des personnes durant la manifestation et s'engage à respecter l'ensemble des prescriptions incendie applicables.

Pour la commune

Pour le locataire / organisateur

Nom / fonction : _____ Nom : _____

Lieu / date : _____ Lieu / date : _____

Signature : _____ Signature : _____

Action à effectuer en 2026

Phase 1 - d'ici fin avril 2026 (prioritaire)

- ▶ Audits sécurité complets (extincteurs, issues, chemins de fuite, éclairage)
- ▶ Remises en conformité immédiates
- ▶ Définition des capacités officielles (ECA / permis) (*halles*)
- ▶ Intégration checklist sécurité dans les locations (*halles*)
- ▶ Formation & exercices évacuation (écoles, avec SIS)

Phase 2 - été 2026 (adaptation réglementaire)

- ▶ Intégration des décisions ECA Jura
- ▶ Harmonisation des pratiques sur l'ensemble des bâtiments
- ▶ Corrections complémentaires

Phase 3 - dès fin 2026 (consolidation)

- ▶ Intégration des améliorations dans les projets communaux
- ▶ Priorisation selon capacités financières
- ▶ Pérennisation du système de contrôle

Questions ?



Merci de votre attention

www.basse-allaine.ch

